

Luxembourg, le 7 août 2020

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'apporter les modifications suivantes au prospectus de la SICAV :

I. Remplacement de RBC Investor Services Bank S.A. par CACEIS Bank, Luxembourg Branch

1. Changement de dépositaire

Le Conseil d'Administration a décidé de changer de prestataires de services pour la fonction de dépositaire de la SICAV.

Pour assurer cette fonction en remplacement de RBC Investor Services Bank S.A. (ci-après « RBC IS »), le Conseil d'Administration a décidé de nommer CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

CACEIS Bank, Luxembourg Branch agit comme succursale luxembourgeoise de CACEIS Bank, une société anonyme de droit français dont le siège social est sis 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 692 024 722. Il s'agit d'un établissement de crédit agréé, supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cet établissement est également autorisé à exercer des activités bancaires et des activités d'administration centrale à Luxembourg par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise.

2. Changement d'agent administratif et agent de registre et de transfert

Candriam Luxembourg, agissant en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs de la SICAV, a décidé de déléguer les fonctions d'agent administratif et d'agent de registre et de transfert à CACEIS Bank, Luxembourg Branch en remplacement de RBC IS.

3. Changement de siège social et d'agent domiciliataire

Le siège social de la SICAV sera transféré au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Le Conseil d'Administration a décidé de changer de prestataires de services pour la fonction d'agent domiciliataire de la SICAV.

Pour assurer cette fonction en remplacement de RBC IS, le Conseil d'Administration a décidé de nommer CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

4. Ordres de souscription, rachat, conversion et transfert

Dans le cadre des changements de prestataires de services tels que décrits ci-dessus (ci-après la « Migration ») et dans le but de faciliter le déroulement opérationnel de la Migration et afin d'éviter les risques y inhérents, il ne sera pas possible pour les actionnaires de passer des ordres de souscription, de rachat, de conversion et de transfert de l'ensemble des compartiments de la SICAV à partir du **30 septembre 2020 après 15h (heure de Luxembourg) jusqu'au 5 octobre 2020 à 23h59 (heure de Luxembourg)**, Les ordres de souscription, de rachat, de conversion et de transfert seront à nouveau acceptés à partir du **6 octobre 2020 après 00h00 (heure de Luxembourg)** et devront être transmis à CACEIS Bank, Luxembourg Branch. Ainsi, à l'exception d'une réduction de 3 jours du délai pour passer les ordres de souscription ou conversion applicables à la valeur nette d'inventaire du 31 octobre 2020 et de 3 jours également du délai pour passer les ordres de rachat applicables à la valeur nette d'inventaire du 30 novembre 2020, il n'y aura aucun impact sur la liquidité de la SICAV ni pour les investisseurs en termes de cycle de règlement.

II. Autres modifications apportées au prospectus

5. Types de garanties autorisées

La maturité maximale résiduelle des titres de créance de bonne qualité (notés au moins **BBB-/ Baa3 ou équivalent** par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux,...) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum passe de 25 à 30 ans.

La maturité maximale résiduelle des titres de créance de bonne qualité (notés au moins **BBB-/ Baa3 ou équivalent** par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum passe de 10 à 15 ans.

6. Politique en matière de décote

Les décotes appliquées aux différentes catégories d'actifs ci-dessous, reçus au titre de garantie financière, ont été modifiées comme suit :

Catégorie d'actifs	Décote actuelle	Nouvelle décote
Espèces	0%	Inchangé
Titres de créance d'émetteur du secteur public	0-3%	0-4%
Titres de créance d'émetteur du secteur privé	0-5%	2-5%
Actions parts/actions d'OPC	0-5%	2-8%

7. Définition de la classe I

Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le montant de souscription minimale applicable à la classe d'actions I.

Les actionnaires sont informés que les frais liés au transfert de dépositaire, d'agent domiciliataire, d'agent administratif et d'agent de registre et de transfert n'auront pas d'impact financier supplémentaire pour la SICAV.

Les modifications ci-dessus entreront en vigueur le **1^{er} octobre 2020**.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec les modifications reprises ci-dessus ont la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais pendant une période d'un mois à dater du **14 août 2020**.

Le document d'émission, les statuts et les derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement et sur simple demande au siège social du Gestionnaire ainsi qu'auprès du représentant et service de paiement en Suisse, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : www.candriam.com.

Représentant et service de paiement pour la Suisse jusqu'au 2 octobre inclus :

RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich
Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich

Le Conseil d'administration